



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2020-003

PUBLIÉ LE 9 JANVIER 2020

Sommaire

73_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Savoie

73-2020-01-08-003 - Arrêté fixant les seuils pour les Crédits d'Impôt dont disposent les responsables des SIE et PCE de la DDFiP 73 (2 pages)	Page 3
73-2020-01-08-002 - Arrêté portant délégation de signature accordée par le responsable par intérim du SIP-SIE de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE (4 pages)	Page 6
73-2020-01-08-004 - Arrêté portant délégation de signature de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal (2 pages)	Page 11

73_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Savoie

73-2020-01-08-003

Arrêté fixant les seuils pour les Crédits d'Impôt dont
disposent les responsables des SIE et PCE de la DDFiP 73

Liste des responsables des services ayant délégation



A Chambéry, le 8 janvier 2020

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA SAVOIE
5 rue Jean GIRARD-MADOUX
73000 Chambéry**

Arrêté

fixant le plafond de la délégation de signature dont disposent les responsables de service des impôts des entreprises et de pôle de contrôle et d'expertise de la Direction Départementale de la Savoie pour se prononcer sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt (hors demande de remboursement de crédit de TVA)

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la Savoie ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et l'article 214 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le plafond de la délégation automatique de signature dont disposent, en application de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts, les responsables de service des impôts des entreprises et de pôle de contrôle et d'expertise de la Direction Départementale de la Savoie à compter du 8 janvier 2020, ci-dessous dénommés, est porté à 100 000 euros en ce qui concerne les demandes de remboursement de crédit d'impôt.



Prénom - Nom	Responsables des services
Noël OGER	Service des impôts des entreprises de Chambéry
Christian CHIARELLO	Service des impôts des entreprises de Moûtiers
Hamano IDIRI	Service des impôts des particuliers et des entreprises d'Aix-les-Bains (par intérim)
Philippe SEVESSAND	Service des impôts des particuliers et des entreprises d'Albertville
Philippe SEVESSAND	Service des impôts des particuliers et des entreprises de Saint-Jean-de-Maurienne (par intérim)
Didier VASSEUR	Pôle de contrôle et d'expertise de Moûtiers et Saint-Jean-de-Maurienne
Marie-Céline AFONSO-CHANTEPIE	Pôle de contrôle et d'expertise de Chambéry

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'administrateur général des finances publiques,
 Directeur départemental des finances publiques de la Savoie

signé : Jean-Michel BLANCHARD

73_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Savoie

73-2020-01-08-002

Arrêté portant délégation de signature accordée par le
responsable par intérim du SIP-SIE de
Liste des agents du service avant délégation
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES de Saint Jean de Maurienne
422 rue de la République
73300 Saint Jean de Maurienne

Le comptable, responsable par intérim du service des impôts des particuliers et du service des impôts des entreprises de Saint Jean de Maurienne,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

- Mme TRIVERO Lydie, Inspectrice des Finances Publiques,
- M. MAGNIEN Gilles, Inspecteur des Finances Publiques

adjoints au responsable du service des impôts des particuliers et du service des impôts des entreprises de Saint-Jean-de-Maurienne, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;



4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 50 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

M. Daniel HAASE	Mme Marie-Céline PROTET	M. Pascal BUVAT
Mme Martine AUVRAY	Mme Béatrice NUER	Mme Christelle MANHOUT
Mme Pascale BOURREL	Mme Nelly ROL	
M. Jacques JUHEN GUEHI	M. Pascal CORNOLLE	Mme Françoise THA
M. Teddy GARCIA	Mme Pascale BOURREL	M. Maxime CHOCOL

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme Laure MARY	Mme Marine GROUT de BEAUFORT	Mme Tiphanie FERNANDES
Mme Sabine DESPEAUX	Mme Marie-Luce CARRET	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme Martine AUVRAY	Contrôleuse	5 000 €	6 mois	15 000 €
Mme Christelle MANHOUT	Contrôleur	5 000 €	6 mois	15 000 €
Mme Béatrice NUER	Contrôleuse	5 000 €	6 mois	15 000 €
M, Maxime CHOCOL	Contrôleur	500 €	6 mois	5 000 €
M. Teddy GARCIA	Contrôleur	5 000 €	6 mois	15 000 €
Mme Colette CROCHET	Agente	300 €	6 mois	3 000 €

Mme Vanessa JONET	Agente	300 €	6 mois	3 000 €
Mme Pascale BOURREL	Contrôleuse	500 €	6 mois	5 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie et prendra effet au 8 janvier 2019

A Saint-Jean-de-Maurienne, le 8 janvier 2020
Le comptable, responsable par intérim du service des impôts des particuliers et du service des impôts des entreprises,

Signé : Philippe SEVESSAND

73_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Savoie

73-2020-01-08-004

Arrêté portant délégation de signature de signature en
matière de contentieux et gracieux fiscal

Liste des responsables des services de la DDFiP 73 ayant délégation



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE

5 rue Jean Girard-Madoux
73000 Chambéry

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II du code général des impôts.

Liste des responsables locaux disposant d'une délégation de signature automatique à compter du 8 janvier 2020 publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie :

Nom - Prénom	Responsables des services
M. Dominique QUATREVILLE	Trésorerie de Val-d'Arc Trésorerie de La Chambre
Mme Dominique ALVIN	Trésorerie d'Aime-la-Plagne
M. Jérôme REDON	Trésorerie de Beaufort
M. Jean-Jacques JEREZ	Trésorerie de Bourg-Saint-Maurice
Mme Monique BOIS	Trésorerie de Bozel
Mme Laurence BERNARDIN	Trésorerie de Challes-les-Eaux
Mme Karine SUBTIL	Trésorerie de Val-Cenis
Mme Corinne MORENO-LOPEZ	Trésorerie de La Motte-Servolex
M. Daniel GUSTAVE	Trésorerie du Châtelard
M. Gwenaël GUNGUOUAIN	Trésorerie des Echelles
Mme Florence VALLET	Trésorerie de Montmélian
Mme Valérie DRECLERC	Trésorerie de Pont-de-Beauvoisin
M. Sébastien COCHET	Trésorerie de Yenne
M. Noël OGER	Service des impôts des entreprises de Chambéry
M. Alain CATALAN	Service des impôts des particuliers de Chambéry
M. Christian CHIARELLO	Service des impôts des entreprises de Moûtiers
Mme Delphine MATHIEU	Service des impôts des particuliers de Moûtiers
M. Hamano IDIRI	Service des impôts des particuliers et des entreprises d'Aix-les-Bains (par intérim)
M. Philippe SEVESSAND	Service des impôts des particuliers et des entreprises d'Albertville
M. Philippe SEVESSAND	Service des impôts des particuliers et des entreprises de Saint-Jean-de-Maurienne (par intérim)

Nom - Prénom	Responsables des services
M. Patrice POUJOL	Pôle de recouvrement spécialisé
Mme Ingrid DUPRE	Pôle de contrôle des revenus et du patrimoine
Mme Marie-Céline AFONSO-CHANTEPIE	Pôle de contrôle et d'expertise de Chambéry
M. Didier VASSEUR	Pôle de contrôle et d'expertise de Moûtiers et Saint-Jean-de-Maurienne
M. Marc FEGAR	Service de publicité foncière 2 ^{ème} bureau (par intérim)
Mme Guylaine BAUER	Centre des impôts fonciers de Chambéry (par intérim)
Mme Guylaine BAUER	Centre des impôts fonciers de Moutiers
Mme Marie-Agnès TOUCHAIS	Centre des impôts fonciers de Saint-Jean-de-Maurienne (par intérim)
M. Albert COLONNA-D'ISTRIA	Brigade de contrôle et de recherche
M. Fabrizio ARCURI	1 ^{ère} brigade de vérification
Mme Geneviève MILLER et M. Fabrizio ARCURI	2 ^{ème} brigade de vérification (par intérim conjoints)
Mme Geneviève MILLER	3 ^{ème} brigade de vérification

A Chambéry, le 8 janvier 2020

Le Directeur départemental des finances publiques

signé : Jean-Michel BLANCHARD
Administrateur général des finances publiques